



*Société Européenne des Ingénieurs et des Industriels  
Europese Vennootschap van Ingenieurs en van Industriëlen  
Europäische Gesellschaft der Ingenieure und Industriellen  
European Society for Engineers and Industrialists*

**Dans le cadre des DÉJEUNERS-CONFÉRENCES de la SEII**

**Jean-Pol PONCELET, ancien Ministre de l'Énergie et Directeur  
Général Honoraire de FORATOM, nous parlera,  
le vendredi 27 octobre 2017, des**

## **Quelles politiques énergétiques belge & européenne ?**



Faut-il encore présenter Jean-Pol PONCELET, cet Ingénieur Physicien, sorti de l'UCL en 1973, qui a fait une partie de sa carrière dans la politique, d'abord comme Ministre de la Défense de 1995 à 1999, puis en outre comme Vice-Premier Ministre et Ministre de l'Énergie de 1998 à 1999.

Il quitte la politique en 2001 et devient alors le Directeur de l'Agence Spatiale Européenne. En 2006, il entre comme Conseiller, puis Directeur, du Groupe français AREVA, poste qu'il occupe jusqu'en 2012. De 2011 à 2017, il est le Directeur Général de FORATOM et, depuis 2014, Administrateur du Groupe liégeois CMI. Enfin, il est membre de l'Académie Royale de Belgique.

Le traité CEE et le traité EURATOM ont été signés le 25 mars 1957, soit il y a un peu plus de 60 ans. Jean-Pol PONCELET s'interroge sur ce qu'il reste du second traité, qui a institué une communauté de l'énergie atomique, et conclut que les pays membres de l'UE n'ont guère avancé sur le terrain énergétique et qu'il n'y a pas d'intégration des politiques énergétiques nationales, ce qui est source d'un certain chaos en la matière.

L'orateur reconnaît que la dérégulation du marché de l'énergie, qu'il a lui-même défendue dans les années 90, était une erreur, du moins dans la manière dont elle a été pensée à cette époque. Il y a eu de nombreux ratés européens, que ce soit autour du gaz, du nucléaire ou des renouvelables. Il plaide pour la fin de la dérégulation et pour une intervention des pouvoirs publics encourageant les investissements à long terme.

Quant à la situation en Belgique, il rappelle que la loi 2003 sur la sortie du nucléaire – cette énergie dérangeante dont nous avons pourtant besoin – a été la conséquence d'un marchandage politicien, camouflé dans une prétendue conscience environnementale, qui place actuellement le pays dans une situation délicate d'insuffisance et de dépendance.

**Participation ( apéritif, repas, vins et café compris ) : 50 €/personne pour les membres SEII et CSA en règle de cotisation et leurs conjoint(e) – 65 €/personne pour les non-membres, à verser au compte IBAN : BE63 3101 3976 9208 ( BBRUBEBB ) de la SEII, en précisant bien le nom du participant et la référence de l'événement.**

**Lieu :** Château Sainte-Anne – rue du Vieux Moulin 103 – 1160 Bruxelles

**Pour vous inscrire, pour le 24 octobre 2017 au plus tard, un formulaire simplifié est accessible via le lien : [www.seii.org/seii/index.php/fr/accueil/fr/inscription-fr](http://www.seii.org/seii/index.php/fr/accueil/fr/inscription-fr).**

**Attention :** votre réservation à ce déjeuner conférence ne sera assurée que si le montant dû est crédité au compte bancaire de la SEII au plus tard 2 jours avant l'événement ( nous ne pouvons réserver le nombre de repas qu'en fonction de l'argent reçu ). Merci de votre compréhension.

**Pour une désinscription au moins 24 heures avant la conférence, aucun frais ne vous sera réclamé.**